

Sainte-Martine, le 9 février 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 9 février 2021 à 19 h 30, à Sainte-Martine, par visioconférence, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément aux arrêtés et décrets ministériels, le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents : Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Dominic Garceau
 Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jean-Denis Barbeau
 Madame Mélanie Lefort

Est absent : Monsieur Normand Sauvé

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Adoptée

2021-02-023 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2021-02-024 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2021.

Adoptée

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence à cette séance du mois de février. Je salue également ceux qui nous regardent de la maison puisque les séances continuent d'être webdiffusées sur notre chaîne YouTube. J'aimerais également vous rappeler que l'ordre du jour est publié sur le site Internet le jeudi précédent la séance. Nous souhaitons vous assurer que nous sommes là pour vous entendre alors n'hésitez pas à poser vos questions avant 10 h le jour de la séance, et ce par courriel à greffe@sainte-martine.ca ou par téléphone au 450 427-3050, poste 229.

J'aimerais prendre quelques instants pour présenter en mon nom, celui du conseil et celui de tous les membres de l'équipe municipale nos sincères condoléances à la famille de Léo Myre qui a occupé les fonctions de maire de la Municipalité de 1985 à 1993. Il est décédé le 21 janvier dernier à l'âge de 86 ans. En plus d'avoir œuvré au développement de la municipalité durant ses deux mandats à la mairie, Léo Myre fut un fervent défenseur du patrimoine et un passionné de l'histoire de Sainte-Martine. Il fonda entre autres, la Société du patrimoine en 1998 et en fût membre bénévole actif jusqu'en 2019. Il fut également le premier à occuper le poste de président de la SCABRIC. Il était reconnu pour être de toutes les activités communautaires, même après son retrait de la vie politique. Monsieur Myre, monsieur le maire, comme il m'a toujours plu de le nommer, était très attaché aux valeurs du passé et à l'importance de les transmettre. Il aimait nous rappeler qu'il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Monsieur Myre, toute la famille, on peut vous faire la promesse que nous nous souviendrons. Nous nous souviendrons de vous, monsieur Léo.

Lors de la dernière séance, j'avais promis de faire le suivi sur la situation au service incendie. Rappelons les nombreuses démissions fin décembre, début janvier. En parallèle l'administration municipale avait mandaté une firme externe spécialisée en gestion de ressources humaines. La directrice générale avait informé tous les pompiers de cette procédure et avait promis une rencontre au retour des Fêtes. Cette firme externe avait pour objectif d'assurer la neutralité dans l'analyse des problématiques soulevées, ce qui s'est avéré une très bonne chose. Les dernières semaines ont servi à ce processus d'analyse et des pompiers ont accepté de se soumettre à ce processus d'entrevue avec les consultants et la Municipalité. À cet effet nous remercions les pompiers qui ont accepté pour avoir permis de faire avancer les choses. Ces rencontres ont permis sincèrement de mieux comprendre les perceptions de chacun. Je ne vais pas entrer dans tous les détails, quand j'écris le mot de la mairesse il y a plusieurs tons ou plusieurs façons de le transmettre. Nous sommes dans une petite communauté et on va tous se croiser à l'épicerie. Le but ce soir est d'adoucir nos relations parce qu'on va continuer à se dire bonjour. Il y a certaines tensions en ce moment et la conclusion qui ressort de l'analyse c'est que les changements organisationnels ne se font jamais facilement. Notamment le passage de statut de pompier à l'implication volontaire à celui d'employés municipaux à temps partiel ne s'est pas fait aisément. Certains ne comprennent pas la direction empruntée par le service d'incendie et les orientations gouvernementales et ne se sentent pas bien dans cette nouvelle réalité. Tous les témoignages ont permis de mettre en relief qu'il y a eu certaines lagunes au niveau des communications. Soyez assurées que la Municipalité prend acte et elle a déjà travaillé à mettre

Sainte-Martine, le 9 février 2021

sur pied un plan d'action actuellement en rédaction. Il est en préparation et sera présenté sous peu à tous les pompiers. Le but du plan d'action est de mieux comprendre et mieux expliquer les choses, mais surtout de travailler en équipe pour mieux le réaliser. Les pompiers démissionnaires qui voudraient revenir sur leur décision ont encore l'opportunité de le faire et ils ont reçu une communication à cet effet. La Municipalité procèdera à cet effet à un appel de candidatures pour les postes laissés vacants. Les appels d'urgences continuent à être couverts par l'équipe en place, qui est assez nombreuse pour offrir la première force de frappe. Nous sommes aussi toujours en appel automatique avec la Municipalité de Beauharnois dans les cas où il y a un besoin. Je tiens à rappeler que la population est en sécurité. La population a d'ailleurs toujours été en sécurité, tous les appels reçus ont été analysés et la conclusion est que nous avons répondu à toutes les exigences du schéma de couverture de risque.

Nous continuons d'effectuer une veille à propos de l'avancement des projets du MTQ sur notre territoire. En décembre 2019, le ministère avait annoncé un plan d'action concernant la sécurité sur le tronçon de la route 138 entre Sainte-Martine et Mercier. La majorité des actions ont été mises en place et nous les remercions de prendre en compte les demandes des citoyens. Nous souhaitons aussi remercier le MTQ pour cette rapidité. Il reste toujours l'implantation d'une haie brise-vent permanente à mener à bien. Il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessitera la collaboration de plusieurs intervenants et partenariat. Nous espérons pouvoir obtenir un échéancier de travail du ministère à ce sujet. Assurément le projet ne se réalisera pas cette année, ni même l'année prochaine. Ce que nous attendons du MTQ présentement, c'est de nous présenter un calendrier pour pouvoir répondre à la population. De plus, des citoyens avaient manifesté une problématique avec la circulation rapide dans le périmètre urbain sur la route 205. Très rapidement, et nous souhaitons les féliciter, nous avons réussi à obtenir une autorisation pour réduire la vitesse à 50 km. On sent bien que l'on travaille de mieux en mieux, et de plus, efficacement avec le MTQ pour réaliser certaines demandes des citoyens. C'est important pour nous de les remercier. Nous sommes aussi en communication constante avec le bureau de la députée pour ces enjeux et on a une belle écoute et une belle proactivité de monsieur Caze qui est notre attaché politique désigné pour les questions municipales et de sécurité routière. Nous souhaitons le remercier, ainsi que la députée.

Activité hivernale, j'espère que vous avez eu la chance de profiter du superbe anneau de glace à l'arrière de l'École Sainte-Martine. L'équipe des travaux publics a aménagé une butte à glisser à proximité et entretient les deux glaces pour le plaisir de tous. Pendant tout l'hiver, ces installations seront une priorité pour les travaux publics. Les activités hivernales en pleine pandémie seront différentes cette année. Au cours de la semaine prochaine, un artisan viendra construire un labyrinthe de neige de 24 pieds par 24 pieds. Il créera également 3 sculptures de neige géantes le long de la rue Saint-Joseph. Nous vous invitons à aller en profiter. Nous aurons droit à un petit défilé pour la Saint-Valentin, un peu comme nous l'avons vécu au jour de l'An. Les pompiers circuleront donc dans presque toutes les rues du village, sauf les culs-de-sac, et de la campagne entre 9 h et midi le 14 février. Les cours d'activités physiques en ligne ont repris aujourd'hui en collaboration avec Kinétik Gym. On vous invite à reprendre vos activités et aller sur le site « Je m'active à Sainte-Martine ». La nouveauté c'est la collaboration de Kinétik Gym qui fera 2 capsules par semaine qui seront diffusées sur notre page Facebook les mardis et jeudis. Malheureusement la Santé publique nous interdit de tenir un camp de jour lors de la Relâche, nous espérons que les enfants pourront profiter des installations extérieures et nous les invitons à participer aux activités proposées par la bibliothèque, notamment l'atelier de création de personnages en pixels en ligne. D'autres ateliers et

conférences pour tous les goûts seront présentés sur Zoom dans les prochaines semaines. Les inscriptions doivent se faire auprès de la bibliothèque.

Bien que 2020 soit terminée, nous nous permettons de poursuivre les célébrations du 175^e anniversaire. Nous avons débuté la diffusion de capsules souvenirs mettant en vedette des citoyens, des acteurs importants de notre communauté et qui nous parlent de thèmes qui sont centraux pour Sainte-Martine comme l'environnement, le patrimoine, l'agriculture, la vie communautaire et économique. Une deuxième capsule sera mise en ligne la semaine prochaine et chaque semaine une nouvelle sera présentée. Dernier élément est le beau livre historique écrit par les élèves des groupes 101, 201 et 301 de l'École Sainte-Martine - Le passage du temps, créé à 100% par eux. Le livre s'adresse aux enfants de 8 ans et moins, mais est très agréable à lire pour les plus vieux. Une dizaine de copies sont disponibles pour le prêt à la bibliothèque et une vingtaine d'exemplaires seront mis en vente à l'Hôtel de Ville dès son ouverture au public. S'il y a un engouement pour l'achat du livre, nous pourrions prendre les commandes et évaluer la possibilité de retourner en impression.

Période de questions

Les questions reçues par courriel sont lues textuellement au conseil par la directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles.

Madame France Candau (par courriel)

- Concernant les travaux sur la route du chemin de la Beauce la Municipalité lui a par le passé mentionné que vous n'aviez aucun pouvoir auprès du Ministère des Transports qui est responsable de ces travaux. Cependant une annonce sur notre page Facebook mentionne que les pressions de la Municipalité ont porté fruit pour les changements sur la route 138. Elle demande pourquoi il n'est pas possible de faire de pression sur le chemin de la Beauce.

Réponse : D'abord la mobilisation citoyenne fait toujours une différence, on se rappelle la pétition qui a fait en sorte de faire bouger les choses. Après plusieurs événements tragiques il y a eu plusieurs demandent et le MTQ s'est engagé à un plan d'action, on les félicite et remercie. Cette mobilisation avait aussi aidé pour le pont de la Rivière des Fèves. Concernant le chemin de la Beauce, un plan sur 7 ans avait été présenté et réduit à 5 ans. Bien que plusieurs trouvent ce délai scandaleux il faut comprendre qu'il y a des enjeux techniques importants. La Municipalité est en constante communication avec le MTQ et des écrits de leur part sont attendus. On rappelle que la mobilisation est importante et la mairesse en remercie les citoyens.

Madame France Candau (deuxième question)

- Concernant les pompiers elle a constaté que 50% ont démissionnés et mentionne que pour une entreprise privée le réflexe ne serait pas engager une firme externe, mais plutôt de s'asseoir avec les employés et discuter de la situation. Elle se demande pourquoi la municipalité n'est pas capable de régler la situation sans la firme externe et aimerait connaître le rôle du maire et des conseillers dans cette situation. Elle mentionne qu'il semble y avoir beaucoup de délégation à l'externe, par exemple, la firme Duval alors que la Municipalité a un employé aux communications.

Réponse : La mairesse répond que la première pensée a toujours été de ne pas politiser une situation de travail. Plusieurs choses qui se passent à la caserne pourraient être dites sur la place publique, mais le choix a été autre. Le choix d'une forme externe était la meilleure façon de pacifier le dossier, de laisser l'administration faire son travail et permettre à la forme de valider des informations de façon neutre. La firme externe a permis aux pompiers rencontrés de pouvoir s'exprimer en toute confidentialité et obtenir un rapport neutre, transparent, non biaisé et professionnel. Concernant les communications il y a une personne en poste pour ce rôle, mais pas au niveau du design, la Municipalité n'a jamais eu de graphiste et le travail a toujours été fait à l'externe.

La mairesse revient sur la situation avec les pompiers et mentionne que le message est politique, car on demande au conseil de s'asseoir et politiser le dossier. La mairesse rappelle que la situation vient d'une mauvaise adhésion au changement de culture et l'autonomie à l'intérieur de la caserne. Par exemple le fait qu'il n'y aura plus de bière à la caserne a créé un mécontentement. Malgré plusieurs demandes un ultimatum a été lancé et plusieurs démissions sont survenues par la suite. L'alcool n'est qu'un symbole, mais plusieurs situations ont mené aux démissions. L'autonomie de la caserne a été modifiée du fait que les pompiers sont devenus des employés municipaux qui doivent se conformer aux normes, à un contrat de travail, des obligations et des orientations gouvernementales. La mairesse explique que les pompiers ont toujours été présents et ont bien éteint les feux, mais les nouvelles règles apportent des protocoles différents auxquels certains ne souhaitent pas adhérer. La Municipalité reconnaît que les changements peuvent avoir été mal discutés et gérer concernant l'adhésion de l'équipe. Il est dommage de voir partir certaines personnes dont on reconnaît le travail depuis plusieurs années.

Bien que la question n'a pas été posée, madame la mairesse revient sur le sujet du transport en commun en mentionnant que la Municipalité a eu la confirmation verbale que l'augmentation serait seulement de 2% et une confirmation écrite devrait suivre.

Monsieur François Candau

- Souhaite clarifier des questions envoyées et les réponses qu'il a eues lors des conseils précédents. Il sent un désengagement du conseil qui est élu pour représenter les citoyens et doit jouer un rôle dans l'administration de la municipalité. Il mentionne que l'administration doit comprendre l'esprit de la municipalité et qu'il est réducteur de dire que les pompiers ont démissionné à cause de la bière. Le conseil aurait dû rencontrer tous les pompiers.

Concernant le budget il demande le montant de la dette totale de la municipalité, la mairesse confirme qu'il sera possible de présenter l'analyse de la dette et madame Hamelin fera le nécessaire pour répondre et transmettre l'information.

Il aimerait aussi connaître l'évolution de la dette, tel que demandé lors de la séance du budget par monsieur Sauvé, entre autres concernant les emprunts pour l'asphalte. Il met en doute la façon de faire sur les emprunts pour l'asphaltage. Il rappelle que lors de la fusion Saint-Paul n'a jamais emprunté et dans les discussions de fusion il avait été promis de faire 5 km sur 8 ans et sur 8 ans 40 km seraient faire. Il rappelle sa phrase lors d'un courriel à l'effet qu'une personne qui souhaite asphalté son entrée ne fera pas d'hypothèque.

Sainte-Martine, le 9 février 2021

Il termine son intervention en demandant pourquoi les autobus en provenance de Ormstown continu à Mercier et n'arrêtent pas à Sainte-Martine

Réponse : Concernant les autobus elles devaient arrêter à Sainte-Martine, mais l'information n'a jamais été communiquée. Il s'agit d'une minivanne qui ne répondrait pas au besoin de Sainte-Martine au niveau du volume.

Concernant l'asphaltage la mairesse mentionne que le prix a beaucoup augmenté et qu'un débat philosophique pourrait être lancé sur le financement par règlement d'emprunt. Pour l'instant l'administration le recommande. Elle mentionne qu'avant 125 000\$ par année était suffisant, mais on ne peut plus faire 1 km avec ce montant. Les analyses pourraient être sorties et présentées concernant ce sujet au besoin. Concernant la masse salariale, ce qui est légalement permis de divulguer a été présenté.

2021-02-025 : Appui à Statistique Canada pour le Recensement de 2021

Attendu que le prochain recensement de Statistique Canada se déroulera en mai 2021;

Attendu que Statistique Canada demande l'appui de la Municipalité pour mieux faire connaître le recensement et encourager les résidents à remplir le questionnaire du recensement;

Attendu que les questionnaires auront une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services dans la collectivité;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Martine appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire.

Adoptée

2021-02-026 : Adoption d'une déclaration d'engagement en appui à la campagne de l'Union des municipalités du Québec concernant la démocratie

Attendu l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») a lancé le 18 janvier dernier la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Attendu que cette campagne de l'UMQ a pour objectif d'inciter les gens à se présenter en politique et à s'investir dans la sphère publique, notamment en valorisant la démocratie municipale et en consolidant le lien de confiance qui unit les citoyens à leurs institutions démocratiques ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine souhaite adopter une déclaration d'engagement en appui à la campagne de l'UMQ;

En conséquence,

Sainte-Martine, le 9 février 2021

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine appuie la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine adopte la Déclaration d'engagement de l'UMQ.

Adoptée

2021-02-027 : Autorisation de signature du contrat de service du Réseau de transport métropolitain

Attendu qu'EXO émet des titres de transport à titre de mandataire pour L'ARTM;

Attendu que la Municipalité offre aux usagers la possibilité d'avoir accès à un point de service situé à la Bibliothèque municipale, afin de permettre d'acheter des titres de transport, de se procurer une carte à puce et d'obtenir de l'information;

Attendu que la Municipalité souhaite demeurer fournisseur de ce service pour EXO;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le contrat de service entre le Réseau de transport métropolitain et la Municipalité de Sainte-Martine;

Que Josée Bourdeau, directrice Greffe, Affaires juridiques et contractuelles, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, le contrat de service.

Adoptée

2021-02-028 : Vente pour taxes

Attendu la liste des arrérages de taxes municipales;

Attendu que les procédures prévues aux articles 1022 et suivant du *Code municipal du Québec* ont été respectées;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des arrérages de taxes municipales selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec*.

Sainte-Martine, le 9 février 2021

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, pour recouvrer les montants de taxes dus en 2020 ou antérieurement, tels que présentés sur la liste des arrérages à transmettre à la MRC de Beauharnois-Salaberry, et à entamer, le cas échéant, les procédures de ventes pour taxes.

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-381 – Règlement sur la tarification, et dépôt du projet de règlement.

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2021-384 – Règlement établissant un programme de subvention pour l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie, et dépôt du projet de règlement.

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2021-387 – Règlement sur les conditions et avantages des employés-cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine.

2021-02-029 : Demande de modification au règlement de zonage – 250, rue Saint-Joseph

Attendu la demande de modification du règlement de zonage déposée par M. Louis-David Demers ;

Attendu que le demandeur a déposé des esquisses, un plan et des photos, lesquels montre un projet d'agrandissement qui inclut un total de 20 logements ;

Attendu que le projet vise à agrandir un bâtiment important du cordon patrimonial de Sainte-Martine;

Attendu le souci d'assurer une insertion harmonieuse des nouvelles constructions dans leur environnement bâti ;

Attendu que le projet ajouterait 20 logements alors qu'un grand besoin pour de nouvelles unités de logement est ressenti à Sainte-Martine ;

Attendu que la demande concerne la modification de la grille des usages et normes de la zone MxtV-6 afin d'y permettre la sous-classe d'usage « Habitation multifamiliale (HA-4) et un maximum de 20 logements ;

Attendu que la modification demandée ne devrait pas être appliquée à l'ensemble de la zone MxtV-6, considérant les caractéristiques uniques du 250, rue Saint-Joseph ;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal

Sainte-Martine, le 9 février 2021

et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine refuse la modification au règlement de zonage.

Que le conseil demande la rédaction d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Que le projet proposé par monsieur Demers soit admissible au dépôt d'une demande en vertu d'un tel règlement.

Adoptée

2021-02-030 : Demande d'exclusions de la zone agricole

Attendu que les propriétaires des lots numéro 6 062 131 et 6 062 761 ont demandé à la Municipalité de faire les démarches requises afin de les retirer de la zone agricole;

Attendu que ces lots sont identifiés au plan d'urbanisme comme secteurs potentiels de développement;

Attendu que l'Institut de la statistique du Québec prévoit en 2036 à Sainte-Martine une population de 7713 habitants;

Attendu que la construction de près de 800 logements sera nécessaire afin de loger cette population;

Attendu que le périmètre urbain ne compte pas suffisamment d'espace disponible permettant d'accueillir la demande future en logements;

Attendu que les efforts actuels et futurs de la Municipalité de densifier le périmètre urbain ne pourront suffire à répondre au besoin en logements ;

Attendu que la Municipalité souhaite voir s'ériger, sur les lots visés par la demande d'exclusion, de nouveaux quartiers dynamiques, denses, attrayants et interconnectés avec les quartiers voisins;

Attendu que la Municipalité a le souci de protéger la zone agricole et souhaite limiter au maximum les impacts pouvant résulter de l'expansion de son périmètre urbain;

Attendu que le projet n'aura aucun impact négatif :

- sur le potentiel agricole des lots avoisinants;
- au niveau des distances séparatrices (établissements de production animale);
- sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Attendu que le projet pourrait avoir un impact limité :

- sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles touchées;
- sur les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;

Sainte-Martine, le 9 février 2021

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine dépose à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande visant à exclure les lots 6062131 et 6062761; et

Que la Municipalité adresse à la MRC de Beauharnois-Salaberry une demande d'appui à ce projet.

Adoptée

2021-02-031 : Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Attendu que deux postes sont à combler au comité consultatif d'urbanisme (« CCU »);

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine nomme madame Stéphanie Julien comme membre du CCU et ce, jusqu'à la fin du mandat de monsieur Luc Monfette qu'elle remplace, soit le 9 avril 2021, et pour une durée d'un mandat de deux ans.

Que la Municipalité de Sainte-Martine nomme monsieur Jean-François Riendeau comme membre du CCU possédant une connaissance du milieu agricole, et ce, jusqu'à la fin du mandat de monsieur Philippe Cécylre qu'il remplace, soit le 14 février 2022.

Adoptée

2021-02-032 : Nomination d'une responsable des communications

Attendu que les besoins en communication de la Municipalité ont changé depuis les dernières années;

Attendu que madame Audrey Caza occupe présentement le poste de Responsable des communications;

Attendu que le poste requiert des tâches différentes;

Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail de madame Caza;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le poste de Responsable des communications devienne un poste-cadre administratif.

Que la Municipalité de Sainte-Martine confirme la nomination de Audrey Caza au poste-cadre administratif de Responsable des communications.

Sainte-Martine, le 9 février 2021

,**Que** ce poste est assujéti au Règlement sur les conditions et avantages des employés-cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine en vigueur.

Adoptée

2021-02-033 : Nomination du représentant de la Municipalité de Sainte-Martine au Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Attendu que selon l'article 5.1 du Règlement numéro 253 établissant les règles de régie interne du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, les membres non élus du Comité sont nommés par résolution de leur conseil municipal respectif pour une durée d'un an, renouvelable;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer monsieur Sylvain Dubuc, directeur du Service de sécurité incendie, en tant que représentant de la Municipalité de Sainte-Martine au sein du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2021.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – janvier 2021

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de janvier 2021, au montant de **320 708,85 \$** pour les déboursés et au montant de **81 799,32 \$** pour les salaires, pour un montant total de **402 508,17 \$**.

La minute des conseillers

Monsieur Laberge : Souhaite bonne Saint-Valentin à tous et félicite les cols bleus pour le déneigement. Il répond aussi à monsieur Candau, suite au questionnement sur l'asphaltage que suite à la diminution du prix il y a eu plus de superficie asphaltée que prévu cette année.

Madame Cardinal : Elle mentionne que l'hiver arrive à sa fin et rappelle aux citoyens de continuer à être sages pour arriver au beau temps avec le moins de gens infectés. Elle félicite les démarches mises en place par la municipalité pour permettre un accès au parc Nolasque April par la piste cyclable. Plusieurs activités comme la course familiale et la fête des moissons seront plus accessibles. Elle est fière du budget planifié et des dépenses déjà engendrées pour mettre en place cet accès qui est important pour elle et plusieurs citoyens.

Monsieur Garceau : Remercie et félicite les cols bleus pour la patinoire qui semble être appréciée des citoyens et les invite à en profiter.

Sainte-Martine, le 9 février 2021

Madame Lefort : Félicite l'avis motion par rapport aux barils récupérateurs et soulève que l'économie d'eau est une priorité pour le comité environnement depuis plusieurs années. Ce règlement est une partie de la campagne qui va se mettre en branle sous peu et mentionne qu'il y aura table de travail avec le comité, madame Caza et le département d'urbanisme. Il sera très intéressant de voir les idées discutées depuis des années se mettre en place et voir le travail bonifier par les citoyens qui s'impliquent depuis plusieurs années.

Monsieur Barbeau : Mentionne le petit livre fait par l'école secondaire en collaboration avec la municipalité et d'autres personnes et espère que ce ne sera pas le dernier projet de la sorte qui peut laisser une trace. Il rappelle aux gens de continuer à prendre soin d'eux.

Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 32.

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière